

FAVORISER LE BIEN ETRE DE SON CHIEN EN MÉDIATION ANIMALE



2 JOURS soit 14 heures

PRATIQUE ET THÉORIE

LES + DE CETTE FORMATION

- * 1 Atelier pratique de massage canin
- * 1 Atelier pratique de Stretching canin
- * Les bases de l'accompagnement par des méthodes naturelles
- * 1 évaluation personnalisée de votre chien
- * Des outils concrets pour favoriser le bien être de votre chien

01 et 02 Décembre 2017

Ou

02 et 03 Mars 2018

Ou

11 et 12 Mai 2018

+

1 évaluation personnalisée
de votre chien pour la
médiation

300 € TTC

Particuliers & Employeurs
Règlement en 2 fois possible

Programme FIDÉLITÉ

2^{ème} formation AZCO = - 5%

3^{ème} formation AZCO = -10%

Nombre de places limité à 6

Effectif minimum : 3

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- Apprendre à détecter les signaux de bien être et de mal être de son chien
- Savoir mettre en place des activités renforçant la confiance et le bien être de son chien (en séance et en dehors des séances)
- Connaître les techniques relatives au massage et au stretching canin
- Mieux connaître les forces et les limites de son compagnon canin dans le cadre de la médiation animale

CONTENUS DE LA FORMATION

- Historique, bienfaits et contre indications du massage canin
- Quels sont les besoins généraux et spécifiques du chien médiateur ?
- Quels signaux puis-je interpréter pour renforcer son bien être ?
- Introduction à l'utilisation des fleurs de Bach pour les animaux
- Présentation des techniques de stretching pour le chien
- Préserver le bien être et détecter le mal être chez son chien
- L'éducation positive : un outil précieux pour renforcer la confiance
- Les gestes de 1^{ers} secours du chien
- Comment renforcer le bien être de son chien en séance ?

INTERVENANT(E)S

Kathleen FERNANDES,
Ethologue, Spécialisée en Massage et stretching canins et médiation animale
Christine LEVANT,
Ethologue, Psychomotricienne spécialisée en médiation animale
Anne ARSENAULT,
Educatrice canin, formée à la médiation par l'animal
Caroline BELAIR,
Aide Médico Psychologique spécialisée en médiation animale

PUBLICS CONCERNES

Toute personne intervenant ou souhaitant intervenir en médiation animale avec un chien et souhaitant prendre en compte et renforcer son bien être

INSCRIPTIONS
Association AZCO
Ferme de Tavanne
21560 - ARC SUR TILLE
Info@azco.eu

INFORMATIONS
06.31.80.20.67
06.71.26.39.85



SIRET

52441468700029
N°Formateur
26210306021

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AZCO

Merci de renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante :

Association de Zoothérapie de Côte d'Or

Ferme de Tavanne - 21560 ARC SUR TILLE France

Ou par mail à : info@azco.eu

A
Z
C
O

Nom du participant :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Mail : Site Internet :

Profession actuelle :

Intitulé de la Formation choisie :

.....

Cession choisie (Dates) :

Acompte de 90 € à fournir avec ce bulletin pour valider l'inscription.

Délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document.

Merci de consulter les Conditions Générales de Vente.

Le

A

Signature : .



A

Z

C

O

CONDITIONS GÉNÉRALES

Consultables sur www.azco.eu

Pour rappel, il n'existe à ce jour **AUCUN Diplôme ou Certificat d'Intervenant, de Praticien en Médiation Animale ou de Zoothérapeute qui soit reconnu d'une façon ou d'une autre par l'état ou l'éducation nationale.**

Pour autant, à l'issue de chaque formation, AZCO délivrera à chaque stagiaire une attestation de suivi de formation ainsi qu'un Certificat de Formation AZCO précisant les dates et lieux de la formation.

Ce Certificat peut être un argument permettant de valoriser votre travail et vos compétences et de faciliter ainsi vos démarches auprès des bénéficiaires.

* GÉNÉRALITÉS SUR AZCO :

AZCO - Ferme de Tavanne - 21560 - ARC SUR TILLE
TEL : 06.31.80.20.67 / 06.71.26.39.85
info@azco.eu / www.azco.eu

* DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Le prix de cette action de formation est fixé à 300 € TTC.

En accord avec l'article L6353-5, à compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'action de formation n'est pas prise en charge par un organisme de type OPCA ou par son employeur, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 90 € TTC correspondant à 30% de la somme totale due. Ce montant n'est pas encaissé avant la fin de la formation et peut être restitué en totalité pendant la période de rétractation.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Le règlement total devra dans tous les cas s'effectuer dans un délai maximum d'un mois après la fin de l'action de formation.

* CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Les stagiaires ayant validé au moins 5 jours de formation auprès d'AZCO sont invités gratuitement et s'ils le souhaitent, à venir participer à d'autres ateliers pendant 1 année.

Cela peut leur permettre d'approfondir leur pratique sur un public en particulier (crèche, oncologie, IME, périscolaire, Loisirs adaptés, EHPAD...) ou de pousser plus en avant leur découverte de la pratique.

* NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est préférable de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : Connaissance préalable des publics visés par la formation avec notamment une expérience dans le travail de relation d'aide auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap. Pas de diplôme pré requis pour cette formation.

* DÉBIT OU ABANDON :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes.

Interruption du fait de l'organisme de formation :

Remboursement de toutes les sommes engagées par le stagiaire pour ses frais pédagogiques y compris ceux correspondant aux jours de formation effectifs

Interruption du fait du stagiaire :

Paiement intégral de la totalité de la formation y compris les jours non effectifs dans un délai d'un mois maximum après la fin de celle-ci.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

* CONFIDENTIALITÉ :

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser à des fins autres que la stricte utilisation dans le cadre de son activité professionnelle et ce excluant la formation, le contenu des formations - oral comme écrit - ainsi que tous les documents fournis par AZCO. Il s'engage de fait à ne pas vendre, plagier, diffuser ou commercialiser tout ou partie de ces documents et à ne pas les transmettre à des personnes non formées par AZCO, sous peine de poursuites par AZCO auprès du Tribunal de Dijon.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est autorisé au cours des formations. Les photos devront faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation.

* SECRET PROFESSIONNEL :

Le stagiaire s'engage à respecter un devoir de secret professionnel sur tout ce qu'il pourra voir, entendre et faire durant des ateliers.

* LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.